



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Règlementation des études

Question écrite n° 9202

Texte de la question

M Gerard Istace appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation actuelle de l'informatique dans le système éducatif. La politique de développement impulsée entre 1981 et 1986 a été remise en cause par le nouveau plan national informatique de M Monory, et nombreux sont les partenaires de l'éducation nationale à dénoncer le gaspillage de ressources humaines et les retards accumulés dans de nombreux domaines. Il souhaite connaître en conséquence les mesures susceptibles d'être prises dans un proche avenir pour relancer la politique en faveur de cet outil pédagogique désormais indispensable.

Texte de la réponse

Reponse. - Le développement de l'informatique à tous les niveaux de la formation des élèves est une préoccupation permanente du ministère de l'éducation nationale. En effet, l'informatique pédagogique a dans notre pays une histoire, dont le début peut être situé en 1970. Après des phases d'expérimentations et de généralisation, nous vivons actuellement une période d'intégration progressive de l'outil informatique dans les pratiques pédagogiques des divers champs de la formation de premier et second degrés. Cette intégration conduira progressivement à consolider les acquis des périodes antérieures. Ainsi, dans un souci constant de modernisation des connaissances des élèves, l'utilisation de l'outil informatique est orientée actuellement vers trois objectifs prioritaires : informer et former le futur citoyen ; intégrer l'usage de l'outil informatique dans l'enseignement de toutes les disciplines ; donner aux jeunes une formation adaptée aux exigences du marché de l'emploi. Pour mettre en œuvre de façon efficace et déterminante cette politique, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a décidé d'impulser une politique fondée sur trois volets, essentiels à la réussite d'une telle action : 1o la formation des enseignants. Les formations continues qui ont rendu possible les réalisations actuelles se poursuivront en se diversifiant. Mais aussi la formation à l'utilisation de l'informatique comme outil pédagogique sera intégrée dans la formation initiale des futurs enseignants ; 2o le développement d'un secteur expérimental actif et de pointe, qui permet d'anticiper les évolutions en cours ; 3o la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de soutien à la création et à la diffusion de logiciels éducatifs de qualité, qui prend appui sur les procédures testées et validées déjà expérimentées. Dans ces conditions, il apparaît évident que le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports entend maintenir son action à un haut degré de qualité en faveur des technologies nouvelles telles que l'informatique. L'intérêt porté par les États européens, et même par d'autres pays hautement industrialisés, aux réalisations françaises en matière d'informatique pédagogique témoigne de l'ampleur des résultats du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et des enseignants engagés dans cet effort de rénovation qui doit conduire à consolider la place de l'informatique comme outil pédagogique important.

Données clés

Auteur : [M. Istace Gerard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9202

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 6 février 1989, page 576